

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026

Affiché le : **11 MAR. 2026**

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, Bernard GAY, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Olivier PETIT.

Mesdames Anne-Marie BADIN, Claudine BOUVET, Sylvie GIRARD, Aurélia PERRIN, Laura PETIT DIT DARIEL, Sylvie TISSERAND.

Absent(s) excusé(s) : Vanessa BERTIN, François JOUVANCEAU (pouvoir à J.Y. LANNEAU), Agnès SUILLOT.

Secrétaire de séance : Olivier PETIT

○ Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2025

Approuvé à l'unanimité.

○ Délibération au dossier n° 01/2026 : Rapporteur M. Bernard GAY

Objet : Modification du tableau des emplois – Créations et suppressions d'emplois

Exposé : Considérant la réorganisation du service périscolaire suite à la réduction du temps de travail de l'un de ses agents, à compter du 1^{er} janvier 2026, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint d'animation territorial, permanent, à temps non complet à raison de 30 heures 05 minutes hebdomadaires annualisées (soit 30,08 h), et de supprimer l'emploi qui n'est plus pourvu, à compter du 1^{er} février 2026 à raison de 28h23 minutes hebdomadaires annualisées soit 28,38 h.

Décision : Avis favorable du Conseil Municipal.

○ Délibération au dossier n° 02/2026 : Rapporteur M. Bernard GAY

Objet : Institution du temps partiel et de ses modalités pratiques

Exposé : Suite à la demande d'un agent fonctionnaire titulaire à temps complet pour exercer son activité à temps partiel, il convient d'instituer un temps partiel et ses modalités pratiques. Les fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les agents contractuels de droit public, peuvent, s'ils remplissent les conditions exigées, exercer leur service à temps partiel, soumis à appréciation en fonction des nécessités de service. Si l'accord est donné par le Conseil Municipal, cette modification impliquera forcément des temps de remplacement.

Décision : Le Conseil Municipal décide l'institution du temps partiel sur autorisation. L'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel sera accordée pour les quotités. L'organisation du travail se fera selon les modalités suivantes : hebdomadaire, mensuelle ou annuelle. Les autorisations seront accordées pour des périodes de 6 mois. Cette décision prendra effet au 1^{er} février 2026.

○ Délibération au dossier n° 03/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Cheminement piéton rue du Carouge – Participation ECLA



Exposé : Considérant que pour la sécurité des usagers, il est nécessaire de procéder à l'aménagement de sécurité d'un cheminement piéton situé rue du Carouge et reliant ceux de la rue du Monument aux Morts et de la route de Nilly.

Considérant que le coût prévisionnel du projet s'élève à 8522.50 € HT, M. le Maire propose de solliciter une aide auprès d'ECLA au titre des modes de déplacements doux.

Décision : Le Conseil Municipal sollicite une participation auprès d'ECLA, au titre des modes de déplacements doux.

○ **Délibération au dossier n° 04/2026** : Rapporteur M. le Maire

Objet : Droit de place – Camion pizza

Exposé : Vu la demande de la SARL Pizza Campagnola portant sur le stationnement de son camion pizzas un soir par semaine (le samedi) sur le parking du Vival, il est proposé de fixer un droit de place s'élevant à 350,00 € annuel.

Décision : Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

○ **Délibération au dossier n° 05/2026** : Rapporteur M. le Maire

Objet : Logement communal sis 33 rue du Chalet – Remboursement de la rambarde au locataire

Exposé : Achat d'une rambarde par le locataire pour sécuriser la montée d'escalier intérieur pour un montant de 81,75 €. M. le Maire propose de lui rembourser l'achat.

Décision : Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le remboursement de cet achat.

○ **Urbanisme**

• **Demande de droit de préemption**

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vendeur	Acquéreur	Adresse du bien
BAL Françoise	GERARDIN Marie	490 Route de Nilly
EZ-ZROULI Mohamed	CHAMPANAY/MIODON	74 Impasse des Marronniers

• **Demande de travaux et permis de construire**

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Travaux
PC	FAUTRELLE Dominique	Reconstruction d'un garage à l'identique
DP	Commune de COURLAOUX	Clôture et réserve artificielle
DP	PAULIN Christian	Portail
DP	PERNIN Hugo	Remplacement des huisseries



O Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- M. GANDELIN Mario présente le projet proposé par le centre de loisirs pour un mini séjour dans un centre équestre. Mme Tisserand propose un séjour pour 2 classes CM1/CM2 au chalet des cyclamens à Crotenay au mois de juin. Projet subventionné par la région et ECLA.
- Dossier Alexandra TRONTIN : réussite à son examen DEJEPS suite à sa formation à l'UFCV avec la participation de la Commune. Nous la félicitons pour cette belle réussite.
- RDV de l'aventure : film projeté à la salle des fêtes le 13 mars 2026. Cette manifestation sera gérée par le Comité d'animation.
- Distribution des bulletins municipaux.
- Inondation au début de la rue du Carouge le 28 janvier 2026 en raison du fossé départemental bouché le long de la RD 678.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance,
Olivier PETIT



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU

